

# La Lettre

de la Fondation de la Résistance

Reconnue d'utilité publique par décret du 5 mars 1993. Sous le Haut Patronage du Président de la République  
n° 73 – juin 2013 – 5,50 €

## PROGRAMME D'ACTION DE LA RESISTANCE

Née de la volonté ardente des Français de refuser la défaite, la Résistance n'a pas d'autre raison d'être que la lutte quotidienne sans cesse intensifiée.

Cette mission de combat ne doit pas prendre fin à la libération. Ce n'est en effet qu'en regroupant toutes ses forces autour des aspirations quasi-unanimes de la Nation que la France retrouvera son équilibre moral et social et renouera au monde l'image de sa grandeur et la preuve de son unité.

Aussi les représentants des organisations de Résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R.

délibérant en assemblée plénière le 15-mars 1944, ont-ils décidé de s'unir sur le programme suivant, qui comporte à la fois un plan d'action immédiate contre l'opresseur et les mesures destinées à instaurer, dès la libération du territoire, un ordre social plus juste.

### I - PLAN D'ACTION IMMÉDIATE

Les représentants des organisations de résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R.

Expriment leur angoisse devant la défaite de la Nation, que l'oppression des hommes de...

terreur et la provocation; assurer et maintenir effectif de l'autorité des comités départementaux sur tout ce qui aura été ou sera discipliné par le strict rattachement aux P.F.I. Les mesures doivent être respectées par tous.

plaine efficacité des mesures énoncées, prescrit que l'Etat-Major national des Armées de l'Intérieur, tout en préparant minutieusement la coopération avec les Alliés en cas de débarquement, doit veiller à ce que les mesures prescrites soient appliquées dans les délais les plus brefs.

à toutes les formations des P.F.I. de lutter contre l'ennemi en harcelant ses troupes, en coupant ses communications et ses approvisionnements, en capturant des dépôts d'armes et en détruisant les dépôts d'armes encore dissimulés.

Les dépôts d'armes inutilisés aux formations les plus aptes à se battre utilement doivent être immédiatement détruits. La lutte doit être menée à l'échelon national, local, pour obtenir le maximum de résultats.

La lutte doit être menée en liaison avec l'action de résistance en proposant pour but aux familles d'appuyer et de soutenir les mouvements révolutionnaires, les paysans et les ouvriers d'empêcher les réquisitions de...

Ainsi, dans le combat se forgera une France plus pure et plus forte, capable d'entreprendre, au lendemain de la libération, la plus grande œuvre de reconstruction et de rénovation de la Patrie.

### 2 - MESURES A APPLIQUER POUR LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

Unis quant au but à atteindre, unis quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but qui est la libération rapide du territoire, les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques, groupés au sein du C.N.R., proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la libération :

1° Afin d'établir le gouvernement provisoire de la République formé par le général de Gaulle pour défendre l'indépendance politique et économique de la nation, rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa mission universelle;

2° Afin de veiller au châtiement des traîtres et à l'éviction de tous ceux qui auront pactisé avec l'ennemi ou qui se seront associés activement à la politique des gouvernements de collaboration;

3° Afin d'exiger la confiscation des biens des traîtres et des trafiquants du marché noir, l'établissement d'un immédiat contrôle sur les gains réalisés de guerre et plus généralement pendant la période d'occupation, ainsi que la destruction de tous les biens ennemis.

## LES JOURS HEUREUX

PAR

LE

C. N. R.



Dossier thématique

## Le Conseil National de la Résistance

# LA LETTRE

## Le Conseil National de la Résistance

### DOSSIER THÉMATIQUE

#### Sommaire

- Jean Moulin et le CNR ..... p. I  
par Emeline Vanthuyne
- L'annonce anticipée de la création  
du Conseil de la Résistance..... p. II  
par Emeline Vanthuyne
- Le fonctionnement du CNR  
jusqu'à la Libération de Paris ..... p. II  
par Bruno Leroux
- La diffusion clandestine  
du programme du Conseil national  
de la Résistance..... p. III  
par Bruno Leroux
- Le programme du CNR  
et les réformes de la Libération ..... p. IV  
par Emeline Vanthuyne
- Le Conseil national de la Résistance,  
une historiographie plurielle ..... p. V  
par Claire Andrieu avec la collaboration  
de Bruno Leroux

Pour en savoir plus sur le CNR.

La parution de *La Lettre* est désormais accompagnée par la mise en ligne d'une exposition virtuelle en complément du dossier thématique. Dès maintenant, sur le site du musée de la Résistance en ligne ([www.museedelaresistanceenligne.org](http://www.museedelaresistanceenligne.org)), vous pourrez donc retrouver de nombreux documents sur le CNR.

de résistance, qui, à l'image d'Emmanuel d'Astier de la Vigerie expriment leurs craintes de voir les partis « à peine tirés d'un discrédit total (...) créer artificiellement une résistance cristallisée autour de leur ancienne structure et avec leurs vieux cadres »<sup>(2)</sup>. Il se heurte également aux initiatives des deux autres représentants de la France Libre, Pierre Brossolette (*Brumaire*) et André Dewavrin (*Passy, Arquebuse*), hostiles à la résurrection des partis. Accusé d'abus d'autorité, Jean Moulin parvient toutefois au terme d'après négociations à présider le 27 mai 1943 la première réunion d'une instance représentative clandestine dont les 16 autres membres se rallient à l'unanimité au général de Gaulle. Selon Daniel Cordier, secrétaire de Jean Moulin à cette époque, cet épisode marque le triomphe du préfet jacobin. ■

(1) Le qualificatif de « national » n'est utilisé qu'à partir de l'automne 1943. Il s'agissait jusqu'alors d'éviter toute confusion avec le Comité national français, nom du comité directeur de la France libre de septembre 1941 à juin 1943.

(2) Rapport envoyé à Londres en avril 1943.



Les membres du CNR en septembre 1944.

Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne

À l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de sa première réunion ce dossier thématique est consacré au Conseil national de la Résistance et à son programme en lien avec les études de cas abordés en troisième et en première. ■

## Jean Moulin et le CNR *Par Emeline Vanthuyne*

Révoqué par le maréchal Pétain le 2 novembre 1940, Jean Moulin met ses brillantes compétences préfectorales et son expérience politique acquise au sein des cabinets de Pierre Cot au service de la lutte clandestine. Au cours de sa première mission en France (2 janvier 1942 - 13 février 1943), Rex, délégué

du général de Gaulle, confronté aux changements fréquents de domiciles et d'identités, à la pénurie d'opérateurs radios et à la volonté d'indépendance des trois principaux mouvements de zone Sud (Combat, Libération, Franc-Tireur), parvient toutefois à convaincre leurs chefs d'unifier leurs groupes paramilitaires au sein de l'Armée secrète et de se rassembler au sein d'un « Comité de coordination » qu'il préside dès novembre 1942.

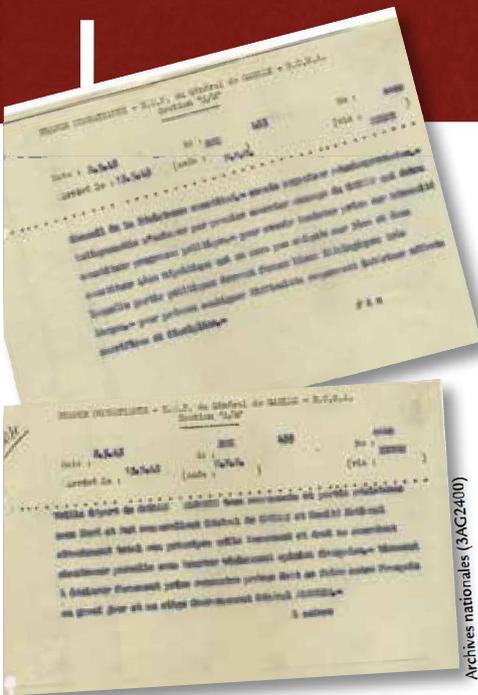
Jean Moulin s'appuie alors davantage sur les mouvements que sur les partis traditionnels, discrédités et encore léthargiques. Ainsi, en mai 1942, il repousse l'initiative des résistants socialistes souhaitant former un Comité politique consultatif regroupant partis, syndicats et mouvements de résistance. Suite au débarquement en Afrique du Nord, sa stratégie évolue. La présence des partis politiques et des syndicats au sein d'une structure représentative de la Résistance intérieure placée sous l'égide du général de Gaulle, constitue dès lors un atout afin de légitimer ce dernier face au général Giraud, soutenu par les Alliés. La « querelle des généraux », mais aussi les pressions exercées à Londres par les dirigeants socialistes, vont donc accélérer le processus qui conduit à la première réunion du Conseil de la Résistance<sup>(1)</sup>.

De retour en France le 20 mars 1943, Jean Moulin, seul représentant du général de Gaulle, est chargé selon les « nouvelles instructions » du 21 février 1943, de créer dans les plus courts délais et pour l'ensemble du territoire un Conseil de la Résistance assurant « la représentation des groupements de résistance, des formations politiques résistantes et des syndicats ouvriers résistants ». Il doit alors user de tous ses talents de « haut commis d'un État gaullien virtuel » (Jean-Pierre Azéma) face aux représentants des principaux mouvements

Pour rassurer sa famille après les événements dramatiques du 17 juin 1940, Jean Moulin se fait photographier en juillet 1940 par sa secrétaire dans la cour de la préfecture de Chartres quelques mois avant sa révocation par Vichy.



Coll. Anoinette Sasse, musée du général Leclerc de Hautecloque et de la Libération de Paris-musée Jean Moulin (ville de Paris)



Archives nationales (3AG2400)

# L'annonce anticipée de la création du Conseil de la Résistance

Par Emeline Vanthuyne

Informé par la BBC d'une rencontre prochaine entre les deux généraux rivaux, Jean Moulin transmet à Londres un câble dans lequel il évoque la création du Conseil de la Résistance et le soutien que ses membres apporteront au général de Gaulle. Le 14 mai 1943, après décodage du message, Jacques Soustelle, chargé des services de presse de la France Libre, choisit de son propre chef de présenter ce télégramme comme un message de soutien des membres du Conseil de la Résistance française au général de Gaulle. La diffusion de cette annonce anticipée par la presse et la radio britannique provoque l'indignation des Anglais, qui, furieux d'avoir laissé diffuser une fausse dépêche, censurent par la suite toute référence au Conseil de la Résistance.

Ainsi, la réunion du 27 mai n'est pas relayée. Jean Moulin, exprime son mécontentement dans un rapport du 4 juin : « Cet incident, survenant au moment où je demandais aux membres du CR de tenir leur réunion constitutive n'a pas été sans me gêner sérieusement. Mais ce qui est plus grave c'est que l'affaire ayant été éventée prématurément, aucune publicité n'a finalement été donnée à la vraie réunion du CR, ce qui a vivement indisposé la plupart des membres ».

Si la publication du télégramme ne peut à elle seule expliquer la décision de Giraud d'inviter de Gaulle à le rencontrer à Alger; elle renforce néanmoins la position du chef de la France Libre à la veille de l'entrevue. ■

## Le fonctionnement du CNR jusqu'à la Libération de Paris

Par Bruno Leroux

### Ont siégé au CNR :

#### 4 mouvements de zone Nord :

- Ceux de la Libération : Roger Coquin ■, André Mutter (9)
- Ceux de la Résistance : Jacques Lecompte-Boinet (7)
- Libération-Nord : Charles Laurent ■, Henri Ribière (10)
- Organisation civile et militaire (OCM) : Jacques-Henri Simon ■, Maxime Blocq-Mascart

#### 1 mouvement des deux zones

- Front National de Lutte pour la Libération et l'indépendance de la France : Pierre Villon (2)

#### 3 mouvements de zone sud :

- Combat : Claude Bourdet ■, Marcel Degliame
- Libération-Sud : Pascal Copeau (5)
- Franc-Tireur : Eugène Claudius-Petit ■, Jean-Pierre Levy ■ (12), Antoine Avinin

#### 6 formations politiques :

- Parti communiste : André Mercier ■, Auguste Gillot (14)
- Parti socialiste : André Le Troquer ■, Daniel Mayer (11)
- Parti radical-socialiste : Marc Rucart ■, Paul Bastid (13)
- Parti démocrate populaire : Georges Bidault, deuxième président du CNR (8)
- Alliance démocratique : Joseph Laniel (6)
- Fédération républicaine : Jacques Debû-Bridel (1)

#### 2 organisations syndicales :

- Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) : Gaston Tessier (3)
- Confédération Générale du Travail (CGT) : Louis Saillant (16)

Sont également présents sur cette photo : Pierre Meunier (15) et Robert Chambeiron (4) respectivement secrétaire et secrétaire-adjoint du CNR.

- membres arrêtés
- membres déportés
- Titulaires appelés à siéger à l'Assemblée consultative à Alger (1) (chiffre couleur) : membres présents sur la photo



Les membres du Conseil national de la Résistance réunis le 10 septembre 1944. Ils ne sont cependant pas au complet puisque sont notamment absents les représentants de Combat et de l'OCM.

Le CNR comptait 16 membres, 5 titulaires ayant été appelés à siéger à l'Assemblée consultative à Alger et 4 ayant été arrêtés dont 2 déportés au total. 25 personnes ont siégé au CNR auquel il faut ajouter Jean Moulin son premier président arrêté le 21 juin 1943 et mort le 8 juillet 1943.

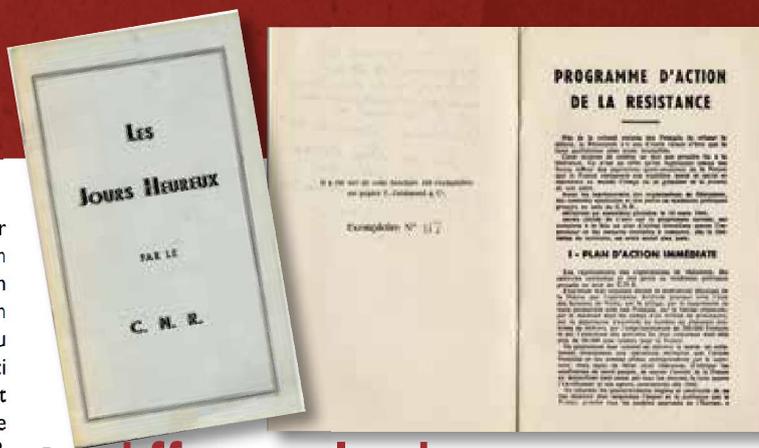
Le CNR a compris 17 membres lors de sa première réunion le 27 mai 1943, Jean Moulin cumulant les fonctions de délégué du général de Gaulle en France et premier président du CNR. Après son arrestation à Caluire le 21 juin, les deux fonctions ont été dissociées et ils ne furent plus que 16. Sur l'ensemble des membres du CNR restés en métropole jusqu'à la Libération, un quart ont été arrêtés : un taux significatif, mais limité, dû à l'efficacité des mesures prises pour faire travailler ensemble les chefs de la Résistance en plein Paris occupé.

Le témoignage de Daniel Cordier sur la séance inaugurale du 27 mai 1943 montre la complexité d'organisation d'une réunion à 16 : trois organisateurs (Meunier, Chambeiron et lui) se répartissent les participants, avec qui ils ont des rendez-vous séparés dans des stations de métro proches et qu'ils ramènent par petits groupes rue du Four. L'adresse précise n'est connue d'aucun des seize, auxquels l'étage n'est indiqué qu'au dernier moment. Impossible de

maîtriser, cependant. Cordier remarque à propos de l'appartement choisi, situé à l'entresol : « la cuisine ouvrait sur le toit d'une cour intérieure d'où l'on pouvait s'enfuir. Mais il n'y a pas d'issue sur l'autre rue. Comme toujours, nos mesures de sécurité sont en trompe l'œil. » (3)

Pour ne pas courir le risque d'un coup de filet encore plus massif qu'à Caluire, le CNR ne tiendra plus que deux réunions plénières avant le début de l'insurrection parisienne : l'une en novembre 1943 pour approuver la constitution de son Bureau (4) restreint, l'autre, peut-être, au printemps 1944 pour approuver le « programme d'action de la Résistance ». Un dispositif à deux étages se met en place à l'automne 1943 : le Bureau tient une, et bientôt deux réunions par semaine. Entre celles-ci, chaque membre du Bureau rencontre les membres du CNR qu'il représente afin d'échanger avec eux sur les points en discussion. Ces réunions réduites, plus faciles à organiser, n'empêchent pas qu'il faille changer pratiquement à chaque fois de lieu.

Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne



Édition clandestine du programme du Conseil national de la Résistance.

Les deux secrétaires du CNR: Pierre Meunier (secrétaire général) et Robert Chambeiron (secrétaire adjoint) sont chargés de l'organisation des réunions, de la rédaction et de la distribution des documents de travail sous la direction du président du CNR, Georges Bidault. Celui-ci travaillait avant-guerre au journal *L'Aube*, et c'est rue Garancière chez Bloud et Gay, l'éditeur de ce journal, que sont entreposées les archives du CNR, entre les pages de milliers de livres <sup>(5)</sup>.

Ce dispositif bien huilé ne doit pas faire oublier deux choses. D'une part, en plus de la tension permanente due à la répression croissante, le travail des membres du CNR a peu à voir avec la routine d'une institution de temps de paix. La sécurité des transports de documents, des rendez-vous individuels dans les lieux les plus divers (cafés, églises, squares, etc.) rognent un temps précieux. Certaines réunions durent donc parfois toute une nuit. La plus dramatique, celle du 21 août 1944 pendant l'insurrection, où le CNR ne vote la rupture de la trêve qu'après de violentes discussions, se tient dans une pièce trop petite: debout ou assis, tous sont serrés les uns contre les autres. La chaleur d'été est étouffante... mais les fenêtres doivent être fermées par prudence quand le ton monte <sup>(6)</sup>.

D'autre part, le fonctionnement effectif du CNR révèle son interdépendance avec la Délégation générale. Le Délégué (successivement Claude Serreulles, Émile Bollaert, Jacques Bingen et Alexandre Parodi), qui assiste ou se fait représenter à toutes les réunions de Bureau, en est le sixième homme, et même plus. Car entre chaque réunion il rencontre le président du CNR, Bidault, et discute de l'ordre du jour. De même, dans la vingtaine de commissions rattachées au CNR, la Délégation générale est présente et parfois préside. C'est d'un ensemble «CNR-Délégation générale» qu'il faut parler; qui repose sur la conscience qu'ont tous ces hommes d'une situation concrète: dépendant de la Délégation pour tout (argent, armes, liaisons radio), le CNR lui est en retour nécessaire comme instance d'arbitrage entre tendances de la résistance métropolitaine. ■

## La diffusion clandestine du programme du CNR Par Bruno Leroux

Signé le 15 mars 1944 à l'unanimité des membres du Conseil national de la Résistance, le «programme d'action de la Résistance» comprenait deux parties: l'une sur les mesures à prendre avant et pendant la libération du territoire (et notamment le renforcement et l'organisation de la lutte armée) et la seconde, consistant en un programme de réformes pour l'après-libération marqué par la volonté d'instaurer une «démocratie économique et sociale».

La diffusion du programme du CNR semble avoir été très restreinte avant la Libération. La presse clandestine y a peu fait écho à travers ses principaux organes. Du côté des partis, rien dans *L'Humanité*, ni *Le Populaire*. La presse du mouvement Front national, souvent (mais pas toujours) rédigée par des militants communistes, le mentionne de façon diverse: la première partie dans le *Bulletin intérieur* d'avril, la seconde partie dans *L'École Laïque* de mai-juin, rien dans l'organe central, *Front national*. Du côté des mouvements non communistes, *Libération zone Sud* (n° 46 spécial, mai) est le seul journal à le publier intégralement. *Combat* (n° 57, mai) reproduit surtout la première partie, *Franc-Tireur* principalement la seconde (n° 30 1<sup>er</sup> avril, éd. zone sud, 30 avril éd. de Paris). Ni *Défense de la France*, ni *Résistance* ni le *Courrier français du Témoignage Chrétien* ne le font. Cette faible diffusion peut s'expliquer de deux manières: la persistance de dissensions derrière l'accord apparent sur le renforcement de l'action immédiate (objet de la première partie du programme) ou un scrupule démocratique à afficher avant toute reprise de la vie politique normale un programme pour l'après-libération (qui constituait la deuxième partie)<sup>(7)</sup>.

Il est vrai que le mouvement Libération de zone Sud l'a non seulement reproduit, mais édité en brochure, sous le titre *Les jours heureux*. Deux jeux de clichés en galvanotypie ont été exécutés à Paris, qui devaient permettre une double impression, en région lyonnaise et surtout à Toulon, par l'imprimerie Azzaro. Le tirage prévu était de 200 000 exemplaires. Mais s'il a été réellement effectué, on peut douter que la diffusion ait été d'une telle ampleur, vu la rareté des traces dans les archives. On sait par ailleurs que *Libération* avait de graves problèmes de diffusion dans le Var durant cette période <sup>(8)</sup>. L'exemplaire reproduit ici, qui appartenait à un des responsables de Libération-sud, Serge Ravanet, fait partie d'une édition numérotée à 100 exemplaires sous couverture cartonnée, tirée à Paris chez l'imprimeur Gaulier (11, rue Malebranche), en juin 1944 <sup>(9)</sup>.

La réalisation matérielle de cette brochure rappelle la façon dont la Résistance avait pris l'habitude de diffuser sous de fausses couvertures des manuels pratiques de toute sorte. La formulation du titre: *Les jours heureux par le CNR*, la typographie même, renvoient à une catégorie de textes

bien définie: les partitions de chansons. Or, pour un public français, *Les jours heureux* ne renvoyait pas une chanson du répertoire. Bien sûr, l'expression pouvait évoquer une chanson imaginaire, évoquant par avance la libération prochaine par opposition aux souffrances de l'occupation. Plus précisément, cela pouvait rappeler le titre d'une pièce de théâtre de 1938, adaptée en film en 1941, sur une bande d'adolescents en vacances: c'était une façon détournée d'annoncer la Libération pour les prochaines «vacances»: l'été 1944.

La piste la plus intéressante est cependant bien celle d'une chanson – mais pas française, américaine: *Happy Days are here again*, la chanson emblématique de la première campagne électorale de Roosevelt, au moment du New Deal. Quoiqu'on n'ait aucun témoignage à ce sujet, il est tout à fait possible que les concepteurs de la brochure aient voulu par ce moyen détourné mettre l'accent sur la vocation réformatrice de la seconde partie du programme du CNR. C'est d'autant plus envisageable que la «francisation» des titres de chansons américaines était un procédé courant sous l'occupation depuis l'entrée en guerre des États-Unis: pour éviter les foudres de la *Propaganda Staffel*, dans les programmes de la radio, et surtout dans l'édition musicale, les orchestres jouaient ou enregistraient *Nuit et jour* (*Night and Day* de Cole Porter) ou *Ambiance* (*In the mood*, le succès du «big band» de Glenn Miller) <sup>(10)</sup>.

Si ce rapprochement a bien été voulu, il ne faut sans doute pas y voir la volonté d'évoquer une filiation au sens strict entre *New Deal* et programme du CNR, mais plutôt de rappeler que les projets français pour l'après-guerre participaient d'une aspiration commune aux nations du monde libre. Et c'était Roosevelt qui l'avait formulée lui-même dès 1941 dans son discours des «quatre libertés», repris quelques mois plus tard dans la déclaration anglo-américaine dite «Charte de l'Atlantique»: la victoire devait déboucher sur un nouvel ordre international favorisant le progrès économique et social. ■

(3) Daniel Cordier, *Alias Caracalla*, Gallimard, 2009, p. 841-843.

(4) Membres du Bureau du CNR (avec l'indication de leur propre organisation suivie des autres organisations qu'ils représentent): Georges Bidault (Parti démocrate populaire, Parti radical, Alliance démocratique), Maxime Blocq-Mascart (OCM, CDLL et CDLR), Pascal Copeau, remplacé en cas d'absence par Antoine Avinin (Libération-sud, Combat et Franc-Tireur), Louis Saillant (CGT, Parti socialiste, CFTC et Libération-Nord), Pierre Villon (Front national, Parti communiste, Fédération républicaine). LAD a parfois été représentée par Villon, car elle avait une boîte aux lettres commune avec la Fédération Républicaine. Sur l'organigramme du Bureau, voir Claire Andrieu, *Le programme commun de la Résistance*, op.cit., p. 54.

(5) Sur tout ce qui précède, voir René Hostache, *Le Conseil national de la Résistance*, PUF, 1958.

(6) Adrien Dansette, *Histoire de la Libération de Paris*, 1946, p. 236.

(7) Claire Andrieu, *Le programme commun de la Résistance*, éditions de l'Érudit, 1984, p. 96.

(8) Voir la thèse de Jean-Marie Guillon, *La Résistance dans le Var*. Essai d'histoire politique, Aix-Marseille, 1989, partie 3, chapitre 2, sous-chapitre 1 (mise en ligne sur le site www.Var39-45, dans la partie «bibliographie»).

(9) Jules Meurillon, *Julien Léonard. Un résistant ordinaire éditeur clandestin de Libération (1940-1945)*. Préface de Lucie Aubrac, Morlaix, impr. du Viaduc, 2000.

(10) Gérard Régnier, *Jazz et société sous l'occupation*, L'Harmattan, 2011.

# Le programme du CNR et les réformes de la Libération

Par Emeline Vanthuyne

Massivement diffusé dès la Libération de Paris et remis solennellement au général de Gaulle dès le 28 août 1944, le programme du CNR fait consensus au sein des partis, syndicats et mouvements de toutes tendances politiques confondues. La deuxième partie du texte intitulée « mesures à appliquer dès la Libération » popularise alors des idées nées dans l'entre-deux-guerres et dont la crise des années 30, la défaite de 1940 et les conditions de l'Occupation ont démontré l'urgence. Ainsi, la France est le seul pays en Europe dans lequel s'opère une telle convergence autour de réformes (nationalisations, planification, Sécurité sociale, comités d'entreprise) proposées par les partis sociaux-démocrates mais plus discutées dans d'autres pays européens.

Ainsi, entre décembre 1944 et les élections législatives du 2 juin 1946, une série de réformes structurelles participant à la refondation économique et sociale du pays peuvent être rattachées aux principes mis en avant dans le programme du CNR.

Sous l'impulsion du général de Gaulle, les ordonnances adoptées dès 1944 consacrent « le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ». Parmi les plus emblématiques, on peut citer la nationalisation des Houillères (décembre 1944) et des usines Renault (janvier 1945) ainsi que le transfert à l'État des actions de la société de construction aéronautique Gnome et Rhône (mai 1945) et des compagnies aériennes Air France et Air Bleu (juin 1945). Après les élections législatives d'octobre 1945, l'Assemblée nationale constituante, dominée par le MRP, la SFIO et le PCF poursuit cette politique en nationalisant la Banque de France et les 4 grandes banques de dépôt (décembre 1945), l'électricité et le gaz (avril 1946) et les compagnies d'assurances (avril 1946). Sur le plan économique, la planification mise en œuvre sous l'impulsion de Jean Monnet répond également au désir exprimé dans la clandestinité de permettre une « intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'État ».

Dans le domaine social, le programme du CNR prévoit notamment la mise en place d'« un plan complet de sécurité sociale ». L'ordonnance du 4 octobre 1945 s'en inspire en créant la Sécurité sociale : caisse unique qui prend en charge les systèmes d'allocations familiales, d'assurances maladie et vieillesse, d'indemnisation des accidents du travail et les assurances sociales déjà mises



Coll. Fondation de la Résistance.

## Plan d'action immédiate

Les représentants des organisations de résistants, des centrales syndicales et des partis politiques groupés au sein du C.N.R. :

Engagement leur apporté devant la Constitution provisoire de la Nation, que l'opposant national poursuit avec l'aide

développer leur résistance armée contre l'ennemi et contre l'oppressant.

Il consistent, en outre que la Résistance française doit se battre ou disparaître, qu'après avoir agi de façon défensive, elle a pris maintenant un caractère offensif et que seule le développement et la généralisation de l'offensive des Français contre l'ennemi lui permettra de subsister et de vaincre.

Il consistent enfin que la multiplication des grèves, l'ampleur des arrêts de travail le 11 novembre, qui, dans beaucoup de cas, ont été réalisés par l'action des patrons et des ouvriers, l'échec infligé au plan de déportation des Juifs Français en Allemagne, la magnifique combat que même tous les jours, avec

libération du pays prévus par le plan de l'état-major international pourront ainsi être, le cas échéant, avancés grâce à l'aide apportée par les Français dans la suite engagée contre l'ennemi commun, ainsi que l'a démontré l'exemple glorieux des patriotes corse.

Il consistent, en outre, à poursuivre sans trêve la guerre, et sans que jamais développer la lutte pour participer à la libération et à la victoire.

Pour mobiliser les ressources immenses d'énergie du peuple français, pour les diriger vers l'action armée dans l'union de toutes les volontés, le C.N.R. décide :

1° D'intégrer les responsables des organisations déjà existantes à former des comités

et en se conformant aux instructions données par les C.N.R., approuver et guider toutes les actions menées par les Français contre toutes les formes d'oppression et d'exploitation imposées par l'ennemi de l'extérieur et de l'intérieur.

Des comités devront :

1° Développer la lutte contre la déportation et aider les résistants à se cacher, à se couvrir, à se vêtir et à se défendre, élever ainsi des forces à l'ennemi et augmentant le potentiel humain de la Résistance ;

2° Traquer et punir les agents de la collaboration et les dépositaires de la collaboration et de la milice de Darlan, ainsi que les mouchards et les traîtres ;

3° Développer l'esprit de lutte et la lutte effective contre la répression des nazis et des fascistes français ;

4° Développer, d'une part, la solidarité envers les emprisonnés et les déportés, d'autre part, la solidarité envers les familles de toutes les victimes de la terreur hitlérienne et vichyste ;

5° En accord avec les organisations syndicales résistances, combattre pour la vie et la santé des Français par une lutte quotidienne et incessante, par des pétitions, des manifestations et des grèves, pour obtenir l'amélioration des salaires et des traitements bloqués par Vichy et les Allemands et des raisons économiques et politiques de prestige de première nécessité, réduites par la répression de Vichy et les résolutions de l'ennemi de l'extérieur et de l'intérieur.

## Ils ne nous auront pas par la terreur

L'ennemi, qui s'attend de semaine en semaine à un débarquement allié, a décidé de paralyser la Résistance par la terreur pour protéger préventivement ses arrières. Pour cette besogne, il a payé, et à arms des Français. Chaque jour, le terrorisme militaire porte à nos organisations des coups sensibles. Nos camarades qui « tombent » ne sont plus simplement emprisonnés et torturés, ils sont ABATTUS avec ou sans l'ignoble comédie des cours martiales « françaises ».

Mais les listes trop longues de nos martyrs, les commémorations des Walfer S.S. Darlan n'abaissent pas notre courage : ils trahissent au contraire notre courage.

Libération n° 46, édition zone Sud, numéro spécial de mai 1944. Libération est le seul journal à publier in extenso le programme du Conseil national de la Résistance pendant la clandestinité.

en place par les lois de 1928 et 1930. Ce système repose sur le principe de solidarité et de redistribution des revenus, en accord avec le texte adopté le 15 mars 1944 qui entendait « assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail ». D'autres réformes sociales, telles que la création des comités d'entreprises (février 1945) permettent de répondre aux souhaits exprimés par le CNR d'améliorer les pouvoirs laissés aux délégués du personnel au sein des entreprises.

Selon le programme du CNR, les réformes mises en place à la Libération devront « assurer la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances d'argent et des influences étrangères ». L'ordonnance du 30 septembre 1944 permet d'interdire la parution de toute publication née après l'armistice ou autorisée après l'invasion de la zone Sud par les Allemands. Toutefois, malgré la floraison de nouveaux titres nés à la Libération (notamment le journal Le Monde dont le premier numéro date du 19 décembre 1944) et le renouveau des pratiques journalistiques, le régime de la presse reste en débat.

Suspendue après les élections législatives du 2 juin 1946, l'application du programme du CNR subit un coup d'arrêt avec les débuts de la Guerre froide et le départ des communistes du gouvernement. En

témoigne l'abandon en juin 1947 du plan Langevin-Wallon, réforme globale de la structure éducative répondant à la volonté affichée dans le programme du CNR de démocratiser l'accès à l'instruction et à la culture afin de promouvoir « une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires ».

Le consensus politique autour du texte adopté le 15 mars 1944 traduit un accord de principe sur les fondements d'un New Deal politique et social (même si le programme du CNR n'évoque pas le droit de vote des femmes et aborde avec frilosité la question coloniale). Symbole de l'union démocratique à la Libération, le programme ne sera cependant plus invoqué à partir du déclenchement de la guerre froide. Dans une Europe divisée en deux blocs et deux économies radicalement différentes, le compromis mis en œuvre en France à travers les réformes de structure de 1944-1946 devient difficile à revendiquer. Il faudra attendre la chute des régimes communistes et la généralisation des conceptions économiques libérales dans les années 1990 pour que le programme du CNR redevienne un texte de référence, par son inspiration dirigiste, pour les défenseurs d'une organisation économique et sociale fondée sur le service public et la solidarité nationale. ■

# Le Conseil national de la Résistance, une historiographie plurielle

Par Claire Andrieu avec la collaboration de Bruno Leroux

Depuis 1946, l'historiographie relative au Conseil national de la Résistance (CNR) s'est développée suivant des points de vue divergents. Le fait n'est pas étonnant, s'agissant d'une instance politique porteuse de différentes conceptions de la souveraineté nationale, du principe de représentation et du pouvoir exécutif. Le CNR était-il un « embryon de représentation nationale réduite » au pouvoir essentiellement consultatif, comme le disait sa charte constitutive, adoptée par ses membres le 27 mai 1943 ? Ou détenait-il le pouvoir à la fois représentatif (comme « expression complète et unique de la Résistance »), et le pouvoir exécutif (comme « gérant et organe provisoire de la souveraineté nationale »), ainsi que le voulait le texte que le Conseil adopta deux mois plus tard sur la proposition du Front National ? À l'inverse, était-il un simple organe de liaison entre la France Libre et la Résistance intérieure, à l'image des autres conseils nationaux de la Résistance institués dans les pays dont le gouvernement légal s'était exilé à Londres ? Ouvert dès le départ, le débat n'avait pas de raison de cesser après la guerre.

Toujours problématique lorsqu'il s'agit d'un mouvement clandestin, la question des sources a sans doute contribué à accentuer les divisions de l'historiographie. Les historiens-acteurs du CNR ou de la Résistance ont fait fonds sur leurs souvenirs et sur leurs propres archives. Aujourd'hui encore, certaines d'entre elles n'ont pas été déposées. Les historiens se sont donc reposés sur un mélange variable de témoignages oraux, d'archives déposées et de papiers temporairement confiés par les acteurs. Le caractère dispersé et parcellaire de la documentation n'a eu cependant qu'une influence seconde sur la diversité des analyses.

Création éminemment politique, le CNR a une histoire dominée par le fait politique au sens le plus large. De ce fait, chaque contexte politique général tend à susciter un ouvrage typique, emblématique de la période. Au fur et à mesure qu'on s'éloigne des événements, l'historiographie se complexifie et les points de vue se déplacent mais sans qu'on constate un rapprochement notable des interprétations.



Coll. famille Corbin

Le 27 mai 1945, 48 rue du Four à Paris, commémoration de la création du Conseil national de la Résistance avec certains de ses membres. Debout Georges Bidault rend hommage à Jean Moulin, mort le 8 juin 1943, auquel il succéda à la tête du CNR dont un portrait est placé symboliquement à la place qu'il occupait.

## La période de la Libération : le CNR, entre minimisation et empathie critique

Au-delà des nombreux témoignages de résistants qui paraissent en 1945 et 1946, deux publications peuvent être retenues pour leur statut analytique : un numéro des *Notes et études documentaires* paru en janvier 1946 ; et un livre d'*Histoire de la Libération de Paris*, paru la même année. Ces études se situent aux antipodes l'une de l'autre.

La première s'intitule *Esquisse d'une histoire de la Résistance Française*. Son auteure, Odette Merlat, est elle-même une ancienne résistante, membre de la Commission d'histoire de l'Occupation et de la Libération de la France (CHOLF). Son texte paru en 1946 est anonyme. Rédigé au moment où le général de Gaulle est encore président du Gouvernement provisoire de la République française, et publié par La Documentation Française, un service rattaché au ministère de l'Information, il a probablement été relu avant la publication. Pierre Brossolette y apparaît à tort comme le principal artisan de l'unification de la Résistance, et le CNR comme un service parmi d'autres de l'État clandestin. Sorte d'échelon administratif, il ferait entrer la Résistance « dans sa phase administrative et officielle, où elle n'est plus tout à fait elle-même et où elle perd peut-être en dynamisme ce qu'elle gagne en cohérence ». La publication minimise ainsi le rôle du CNR et ne mentionne pas son programme.

À côté de cette mise entre parenthèses, l'analyse de la libération de Paris par Adrien Dansette offre un contraste saisissant. La comparaison est inégale parce que les 11 pages de la revue de la Documentation Française obligent à l'ellipse tandis que le livre de Dansette couvre plus de 400 pages, auxquelles s'ajoutent quelque 75 pages d'annexes documentaires. L'auteur a interviewé 260 témoins et a bénéficié des archives du CNR, du CPL (Comité parisien de la Libération) et du COMAC (Comité d'action de la Résistance, comité militaire du CNR).

Soulignant que l'insurrection eut « un immense retentissement moral », il insiste sur le rôle politique et symbolique de la Résistance. La qualité de cet ouvrage est de tenir ensemble les deux faces de la Résistance, ses conflits internes mais aussi

☞

### Libération de Paris

La trêve qui survint pendant l'insurrection parisienne le 20 août 1944 donna lieu le lendemain à la seule réunion du CNR où l'unité résistante fut près de se rompre, mais tint bon, la décision de reprendre les combats étant finalement adoptée.



son unité. D'emblée, il pose les différents périmètres d'entente entre les résistants. Le plus large, celui de «l'insurrection nationale contre les maîtres étrangers», définit la Résistance elle-même; un consensus moins général se porte sur la «révolution politique», contre le régime de Vichy mais aussi contre les dérives de la III<sup>e</sup> République et pour une IV<sup>e</sup> République renouée. Enfin, une «fraction de la Résistance se propose d'accomplir une révolution sociale dirigée contre les maîtres de l'économie du pays».

Dans cet ouvrage, les heurts entre ces différentes tendances de la Résistance apparaissent en pleine lumière. Par exemple, reproduits en annexe, les procès-verbaux des séances du 20 et 21 août 1944 montrent la fracture entre partisans et adversaires de la trêve pendant les combats parisiens. Ce conflit a été surmonté comme les autres, par un compromis. Indirectement, le livre de Dansette illustre la culture du compromis que la Résistance a réussi à entretenir malgré les obstacles matériels de toute sorte que la clandestinité oppose à la négociation et à la délibération démocratique. L'impératif catégorique admis de tous étant l'unité de la Résistance.

### La guerre froide: le CNR en miroir, sous-marin communiste ou pilote de la Résistance

La guerre froide entraîne une révision de l'histoire par ses protagonistes. Devenus des ennemis politiques, une partie des résistants se combattent par CNR interposé. La question qui les oppose est celle de l'influence des communistes dans le CNR dès sa création, dans son Bureau restreint à partir de l'automne 1943 et dans les commissions qu'il coiffait en 1944 (notamment le COMAC). Dans un camp, on trouve des gaullistes de la IV<sup>e</sup> République comme Jacques Soustelle, ancien directeur général des Services spéciaux auprès du CFLN à Alger et membre du Rassemblement du Peuple Français (*Envers et contre tout*, 1950), ou Passy, ancien dirigeant du BCRA, avec ses *Missions secrètes en France* parues en 1951. Anti-communistes virulents, ils partagent la culture du complot que la pratique des services spéciaux développe. C'est Passy qui va le plus loin en publiant dans son ouvrage une lettre de Henri Frenay, le fondateur de Combat, dans laquelle celui-ci accuse Jean Moulin d'avoir été «l'homme du parti communiste». Ainsi, non seulement le CNR mais son principal artisan auraient été d'emblée des agents ou des instruments du PCF. Mais le principal metteur en scène de l'anti-communisme de guerre froide appliqué à la Résistance reste le général de Gaulle dans ses *Mémoires de guerre*, notamment dans le volume 2 paru en 1956. Il y décrit la libération de Paris comme le moment du déploiement par le Parti communiste d'une stratégie de prise de pouvoir à la manière du coup de Prague. Les communistes auraient prévu de mettre en place un «gouvernement "populaire"» en se servant du CNR et en faisant place à de Gaulle dans ce gouvernement, «jusqu'au jour où serait établie la dictature du prolétariat» (p. 291-292). Mais, contrairement à Frenay, de Gaulle considère que c'est la disparition de Jean Moulin qui a «favorisé les intentions des communistes».

Le camp de l'anti-communisme rétrospectif n'est pas limité à une partie des gaullistes. Il s'étend à la mouvance socialiste, dont Henri Michel, ancien résistant et secrétaire général du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale fait partie. Son «Que sais-je» *Histoire de la Résistance*, paru en 1950, sera réédité presque tel quel jusqu'en 1984. C'est le premier à identifier le rôle de Jean Moulin comme «l'unificateur de la Résistance». Son arrestation aurait favorisé, écrit Michel six ans avant de Gaulle, «la mainmise du Parti communiste sur l'ensemble de l'organisation». Mais l'auteur en relativise l'impact: pour lui, le COMAC (la commission militaire du CNR composée de trois membres qui, au moment de la Libération, étaient unis sur le principe de l'insurrection à tout prix) ne jouait que le rôle d'une «commission de l'Armée au Parlement» (p. 105). Michel ajoutait: «En fait, la tâche essentielle» du CNR «fut d'établir un programme, le célèbre "programme du CNR"» (p. 49).

On voit que le débat ne se réduit pas à un duel gaullistes / communistes, contrairement à ce qui est assez souvent écrit. Mais la vision communiste fait presque symétrie à celle des gaullistes du RPF. Deux ouvrages en donnent une idée. En 1950, Jean Dautry, agrégé d'histoire et Louis Pastor, ancien dirigeant FFI dans le sud de la Seine-et-Oise, font paraître une *Histoire de la Résistance* en une cinquantaine de pages. On y lit que «de l'été 1943 au débarquement du 6 juin 1944, le CNR assure la direction de la Résistance française» (p. 30) et que le COMAC «dirige toute la lutte armée à l'aide d'un état-major national-FFI» (p. 32). Quant à la «libération économique et sociale de la grande masse de la population» promise par le programme du CNR, son projet en a été abandonné par suite du «sabotage» dont aurait fait l'objet l'action des ministres communistes, et du relèvement parallèle «d'une Allemagne non dénazifiée» (p. 49). Majoration du rôle militaire du CNR et minoration de la mise en œuvre du programme à la Libération répondent à la volonté d'amplifier tout à la fois la place du PCF dans la Résistance et celle des forces réactionnaires à la Libération.

### La IV<sup>e</sup> République finissante: le CNR symbole de l'unité résistante et du défaut de culture constitutionnelle

Un ouvrage très informé paraît en 1958, qui détonne dans le contexte de la guerre froide. Il s'agit de la thèse de droit de René Hostache, un ancien du mouvement Combat, devenu militant des jeunes du RPF. Soutenue en 1956, la thèse a reçu de nombreux prix. Ce cumul de récompenses obtenues en 1957, avant le retour de De Gaulle, signale une certaine convergence de vues du monde académique avec le texte. Or René Hostache s'inscrit plus dans le sillage d'Adrien Dansette, pour qui l'unité l'a emporté sur la division, que dans celui du gaullisme de RPF. Il rejette notamment la thèse d'une majorité communiste au sein du Bureau du CNR.

L'explication de ce consensus tient sans doute au fait que l'ouvrage est gaulliste sur un autre plan, celui des idées constitutionnelles. Il n'impute pas les tensions survenues au sein du CNR aux menées du Parti

communiste, mais au fait que le CNR ait reproduit les défauts de la III<sup>e</sup> République. Selon l'auteur, alors que toutes les tendances de la Résistance, sauf le PCF, disaient vouloir réformer le régime républicain dans le sens du renforcement du pouvoir exécutif, elles se comportaient de manière opposée: le CNR a «largement débordé le rôle consultatif qui lui était dévolu à l'origine, et, plus encore qu'un contrôle parlementaire, c'est, comme les Assemblées de la III<sup>e</sup> République, une emprise qu'il cherche paradoxalement à exercer sur un exécutif dont le renforcement est cependant souhaité» (p. 451). Et l'auteur d'enchaîner: «Cette mauvaise habitude ainsi réintroduite dans nos mœurs politiques se transmettra par l'intermédiaire de la Consultative aux deux Constituantes et aux Assemblées de la IV<sup>e</sup> République.»

### Le rapprochement des gauches à la faveur de la bipolarisation de la V<sup>e</sup> République: le CNR réuni et son programme réévalué

À partir de 1965, avec la première élection présidentielle au suffrage universel, s'amorce un rapprochement des gauches qui va conduire après certaines péripéties à l'adoption du programme commun de 1972, puis à l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, en dépit de la rupture de ce programme en 1977. L'historiographie de gauche subit l'influence de ce contexte.

L'historiographie communiste met alors en avant la pluralité des «grands courants» politiques représentés au CNR. En 1967, l'Institut Maurice Thorez fait paraître *Le parti communiste dans la Résistance*, ouvrage rédigé par un collectif comprenant des historiens comme Germaine Willard et Jean Gacon, et des acteurs de l'époque comme Henri Rol-Tanguy. Le CNR n'y a plus le rôle magnifié qui lui était donné en 1950. Il représente un compromis entre la nécessité pour la Résistance française de se présenter unie dans la diversité si elle veut exister aux yeux des Alliés, et le besoin «d'aboutir rapidement à une union efficace dans le combat national». L'ouvrage souligne aussi que le programme du CNR a reçu un début d'application, sous la pression du peuple. En 1976, dans le tome 5 de *La Résistance. Chronique illustrée*, un auteur issu de la même mouvance, Alain Guérin, amplifie encore l'effet du programme du CNR en qualifiant de «très importantes réformes démocratiques» (p. 379) les mesures adoptées par le Gouvernement provisoire.

Publiée au départ par deux anciens résistants, Henri Noguères et Marcel Degliame, *L'Histoire de la Résistance* en cinq volumes parus entre 1969 et 1981 traduit la même volonté de réunion des gauches. Noguères est au Parti socialiste et Degliame est un ancien militant de la CGT et du Parti communiste, parti qu'il a quitté en 1952. Ils critiquent au départ la lecture de guerre froide de l'action du CNR, en particulier celle de De Gaulle. Mais dans le volume paru en 1976, qui porte sur la période d'octobre 1943 à mai 1944, Noguères reprend l'analyse de la «colonisation» de diverses commissions du CNR par le PCF. Il considère néanmoins qu'avant mai 1944, le noyautage du Bureau du CNR n'est «pas évident». Dans le volume suivant, Degliame exprimera

en annexe son désaccord, rejetant la thèse d'un «complot» communiste, mais laissant néanmoins son nom sur la couverture de l'ouvrage.

## La focalisation du débat sur le combat des chefs : l'enjeu politique de l'unification

Trente ans après les faits et pour une vingtaine d'années, la querelle des chefs de la Résistance qui s'était développée au moment de la création du CNR a ressurgi sur la scène publique. Ses principaux acteurs ont été Henri Frenay, relayé avec des nuances par Claude Bourdet son ancien adjoint à Combat, et Daniel Cordier, le secrétaire de Jean Moulin, pour son chef. Les mémoires de Frenay, parus en 1973, *La nuit finira*, reprenaient la thèse de Jean Moulin agent du PCF, que l'auteur réitérait dans *L'énigme Jean Moulin*, publiée en 1977. Sans l'approuver sur ce point, Bourdet, dans *L'aventure incertaine* (1975) soutenait la thèse du noyautage du Bureau du CNR par les communistes. Cordier répondait en publiant en 1983 un petit livre *Jean Moulin et le CNR*, puis de volumineux ouvrages, *Jean Moulin, l'inconnu du Panthéon, 1989-1992*, puis *Jean Moulin, la République des catacombes, 1999*.

C'est un débat fondamental qui a opposé Jean Moulin à Pierre Brossolette et Henri Frenay. La question était de savoir comment structurer un mouvement social, multiforme et clandestin. Faute de précédent historique, il fallait innover. Comment? La création simultanée du CNR et de l'Armée secrète (AS) par fédération des forces résistantes avait déclenché de furieuses discussions. Pionnier de la Résistance en zone Sud, Frenay acceptait difficilement la perte d'autonomie que représentait l'intégration des mouvements dans un organe national présidé par un représentant du général de Gaulle. Le particularisme de certains mouvements de résistance redoubla de vigueur quand il fut question d'adjoindre les partis politiques à l'organe national de représentation. Le rejet de la III<sup>e</sup> République par les résistants en raison de son impuissance face à l'Allemagne entraînait souvent aussi celui des partis politiques. Le meilleur porte-parole de ce point de vue était un agent de la France Libre, Pierre Brossolette, militant SFIO d'avant-guerre, qui dans un article publié à Londres en 1942 (*La Marseillaise*, 27 septembre) avait présenté les Français comme «tout à fait détournés» des partis politiques et divisés «seulement entre résistants et collaborationnistes, en d'autres termes entre gaullistes et traîtres». Il considérait la reconstitution des partis politiques comme «désastreuse» et préconisait un vaste rassemblement national derrière le général de Gaulle et dans lequel se fondraient «les espèces de "familles" spirituelles et sociales que représentaient tant bien que mal les anciens partis politiques». La position de Brossolette, qu'il défendit contre Jean Moulin, était cependant contrebattue par les socialistes, qui jouèrent un grand rôle dans l'adoption de la configuration finale du CNR.

La raison de l'«anti-partisme» de certains mouvements résidait aussi dans la non reconstitution



### Pierre Brossolette

Pionnier de la Résistance ayant rejoint Londres en 1942, de retour en métropole l'année suivante pour coordonner les mouvements de zone nord puis pour accompagner le successeur de Jean Moulin, Pierre Brossolette fut arrêté et se suicida dans les locaux de la Gestapo. Il fut en 1943 aux côtés de Moulin un acteur de l'unification. Dans les années de la Libération, sa notoriété dépassait celle de Jean Moulin.

des partis politiques du centre et de droite dans la Résistance. Seuls les partis socialiste et communiste s'étaient effectivement reconstitués dans la clandestinité. La *Realpolitik* internationale, la nécessité de faire apparaître de Gaulle comme soutenu par l'ensemble des forces politiques et syndicales si l'on voulait que les Alliés l'acceptent à Alger, eut finalement raison de l'anti-partisme. Il ressurgit rétrospectivement à l'égard du CNR dans les années cinquante quand le spectacle du gouvernement d'Assemblée sous la IV<sup>e</sup> République réveilla son souvenir, et de nouveau, après 1972, lorsque la conclusion du programme commun de 1972 réactiva l'anti-communisme de Frenay, et, avec lui, l'hypothèse d'un Jean Moulin crypto-communiste.

## Les années 1980 : la réévaluation du programme face à la crise de l'État-providence

Parus en 1984 et 1987, deux ouvrages ont entrepris pour la première fois l'analyse du programme du CNR et de son impact sur les réformes de la Libération. L'auteur de ces lignes a rédigé le premier, intitulé significativement *Le programme commun de la Résistance*, et le second a été conçu et codirigé par Antoine Prost : *Les nationalisations de la Libération, de l'utopie au compromis*. Ces études s'inscrivent dans le contexte de la venue de la gauche au pouvoir en 1981, et aussi dans celui du tournant néo-libéral effectué en Angleterre dès 1979 et amorcé en France en 1984. D'une résurgence de la politique de nationalisations à

son désaveu silencieux puis à son annulation par une politique de privatisations, les années 1980 offraient matière à la réflexion.

En étudiant la genèse du programme, Claire Andrieu a montré comment sa négociation a duré près de neuf mois dans la clandestinité. Elle analyse ce processus à la fois comme une performance de la culture démocratique, qui avait subsisté malgré les obstacles de la clandestinité, et comme un effet de la culture politique nationale issue de la Révolution de 1789 et transmise en héritage sur les bancs de l'école de la III<sup>e</sup> République. Unité de la Résistance par le compromis, tel était l'impératif communément partagé. Ardemment discuté, le programme se compose de deux parties : un «plan d'action immédiate» et des «mesures à appliquer dès la libération du territoire». Au cours des débats, les deux parties ont subi une sorte de chassé-croisé : la première est devenue moins insurrectionnelle et plus clairement pluraliste par intervention de la gauche non communiste qui redoutait l'influence grandissante du PCF ; et la deuxième partie a pris un tour réformiste plus radical pour satisfaire le centre de gravité de l'opinion résistante qui évoluait rapidement vers la gauche.

L'importance des réformes réalisées à la Libération est soulignée dans *Les nationalisations de la Libération*. Les années 1944-1946 constituent sans doute la période la plus réformatrice de l'histoire de la République. L'ouvrage laisse de côté la thèse de la Résistance «trahie» ou celle de la «Restauration», qu'elle soit défendue par un courant marxiste ou inspirée par la nostalgie de la pureté du combat résistant. Surtout, *Les nationalisations de la Libération* font leur place à l'élan politique et à la poussée sociale sans pareil que la fin de l'Occupation et du régime de Vichy ont libérés brusquement. Ce phénomène socio-politique issu de la Résistance a fait que le peuple dans ses profondeurs s'est retrouvé en 1944 plus à gauche qu'il n'avait jamais été. Catalyseur d'un mouvement social quasi généralisé, et vecteur aussi, par suite de la composition pluraliste du CNR, d'une transition démocratique transpartisane, le programme du CNR a été un acteur de plein exercice des années de la Libération. S'il n'avait été que le simple projet d'une époque, déjà esquissé avant la guerre dans les milieux technocratiques, dans ceux de gauche et même à travers le *New Deal*, il n'aurait pas eu le même impact. En faisant la place à la Résistance comme mouvement social, *Les nationalisations de la Libération* se différencient des ouvrages de François-Georges Dreyfus (*Histoire de la Résistance*, 1996, p. 397) et, à un moindre degré, d'Olivier Vieviorka (*Histoire de la Résistance*, 2013, p. 476-479), qui relativisent le rôle joué par le programme.

## À l'heure de l'Union européenne : la comparaison internationale fait ressortir l'exception française

L'accélération de la construction européenne dans les années 1980 a soulevé par contre-coup la question des relations entre la Résistance et l'Europe. C. Andrieu (1984) et Veronika Heyde (*De l'esprit de la Résistance jusqu'à l'idée de l'Europe*, 2010) montrent que, né à l'heure de l'Europe allemande, le CNR était peu enclin aux transferts de souveraineté.

Proposé en janvier et juin 1943, le projet socialiste de «Super-État» auquel «les nations remettront une partie de leur souveraineté», fut écarté d'emblée.

L'idée d'étudier la Résistance à l'échelle européenne est plus ancienne puisque le premier livre sur *La Résistance européenne* est paru en 1960. Cependant les ouvrages sur ce thème ont souvent présenté des juxtapositions de cas nationaux plutôt que des comparaisons actives. Avec «La France à gauche de l'Europe», C. Andrieu mène une première comparaison dans un numéro spécial du *Mouvement social* (janv.-mars 1986) présenté sous la direction d'Antoine Prost. En mettant en place et

à la fois les quatre réformes de structure discutées à l'époque et préconisées dans le programme du CNR (nationalisations, Plan, sécurité sociale, comités d'entreprise), la politique française va plus loin dans la réforme économique et sociale que celle des pays voisins. En 2000, en étudiant «La spécificité de la Résistance dans une perspective internationale», Philippe Burrin inaugure la comparaison des unifications sur le terrain politique (in *Jean Moulin face à l'Histoire*), analyse prolongée en 2006 par C. Andrieu dans «Résistance et Libération» (*Dictionnaire historique de la Résistance*, 2006). La «chance» de la Résistance française fut d'avoir à s'opposer à la fois à l'occupant,

à un gouvernement d'usurpation, et même aux Alliés dans une certaine mesure: situation qui a entraîné sa radicalisation «souverainiste» et renforcé son processus d'unification.

Cette revue des positions historiennes relatives au CNR et à son programme n'est pas exhaustive. Elle vise à donner le sens de débats historiographiques parfois complexes et souvent vifs, même soixante-dix ans après les faits. Le panorama montre que le débat se poursuit depuis l'origine, et que l'idée que l'histoire de la Résistance ait pu faire l'objet d'une récupération durable par une mémoire hégémonique, gaulliste ou communiste, n'est pas vérifiée. ■

## Pour approfondir

### Bibliographie sélective

#### ■ Synthèses à but pédagogique :

Le Conseil national de la Résistance, Association civisme et démocratie (CIDEM), coll. Repères pour Éduquer, 2013 [texte rédigé par Laurent Douzou; disponible en commandant sur le site [www.cidem.org](http://www.cidem.org)]

« La création du Conseil national de la Résistance, un événement symbolique majeur », par Claire Andrieu, *Les Chemins de la mémoire*, dossier du numéro 236, mai 2013

#### ■ Pour replacer le CNR dans un contexte général

Jean-Pierre Azéma (dir.), *Jean Moulin face à l'Histoire*, Flammarion, 2000. (contributions sur la question de la singularité du CNR en Europe)

François Marcot (dir.) avec la collaboration de Christine Levisse-Touzé, *Dictionnaire historique de la Résistance française*, Robert Laffont, collection Bouquins, 2006 [articles de Claire Andrieu: « Résistance et Libération », « La Résistance dans le siècle », « État clandestin », « République », « Conseil national de la Résistance », « Conseil national de la Résistance : première réunion », « Programmes de la Résistance », « Lieu de mémoire : le programme du CNR »]

#### ■ Sur la création du CNR et le rôle de Jean Moulin

Jean-Pierre Azéma, *Jean Moulin, le politique, le rebelle, le résistant*, Perrin, 2007

#### ■ Sur le fonctionnement du CNR après la mort de Jean Moulin

Claire Andrieu, « Le Conseil national de la Résistance, une dynamique », in Laurent Douzou, Robert Frank, Denis Peschanski et Dominique Veillon (dir.), *La Résistance et les Français : villes, logiques et centres de décision*, Paris, IHTP, CNRS, 1995, p. 285-298.

Claire Andrieu, « Le Conseil national de la Résistance et les logiques de l'insurrection résistante », in Fondation Charles de Gaulle, Serge Bernstein, Louis Favoreu et Odile Rudelle (dir.), *Le rétablissement de la légalité républicaine (1944)*, Bruxelles, Complexe, 1996, p. 299-355. Réédité in Maurice Vaisse (dir.), Fondation Charles de Gaulle, *De Gaulle et la Libération*, Paris, Complexe, 2004, 221 p.

#### ■ Sur le programme du CNR et son application

Claire Andrieu, *Le Programme commun de la Résistance. Des idées dans la guerre*, Préface de René Rémond, Paris, Les Éditions de l'Érudit, 1984, 212 p. (étude la genèse du programme et le replace dans l'histoire longue des programmes communs)

Claire Andrieu, « Le programme du CNR, programme de la Résistance et projet d'une époque », in *Pourquoi résister? Résister pour quoi faire?*, textes rassemblés et édités par Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu, Jean Quélien et Anne Simonin, éditions du mémorial de Caen – CRHQ/CNRS – Université de Caen, 2006, p. 103-109.

Claire Andrieu, Lucette Le Van et Antoine Prost (dir.), *Les nationalisations de la Libération. De l'utopie au compromis*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences politiques, 1987, 392 p.

#### ■ Un témoignage sur la création du CNR :

Daniel Cordier, *Alias Caracalla*, Gallimard, 2009 (par l'ancien secrétaire de Moulin, une mise en récit écrite à plusieurs mains, mêlant souvenirs et informations tirées des archives)



Fondation de la Résistance-DAERI

## Sitographie

#### ■ Exposition virtuelle: « Le Conseil national de la Résistance »

Dans le prolongement de ce dossier thématique, une exposition virtuelle consacrée au Conseil national de la Résistance est en ligne sur le site du Musée de la Résistance en ligne ([www.museedelaresistanceenligne.org](http://www.museedelaresistanceenligne.org)). Celle-ci vous permettra d'accéder à des archives (souvent très peu connues), récoltées grâce au travail des équipes départementales ayant élaboré les CD-ROM de la collection « Histoire en mémoire 1939-1945 ».

L'exposition virtuelle en trois parties évoque la nécessité et les premières tentatives d'unification de la Résistance (création des MUR, mission Arquebuse-Brumaire...), la création et le fonctionnement du CNR, son rôle et l'élaboration du Programme d'action de la Résistance.

Le Musée de la Résistance en ligne étant un site contributif, nous vous invitons à nous envoyer des exemples d'exploitation pédagogique que nous pourrions, avec votre accord, mettre en ligne.